

# CHARTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE

## OBJECTIFS PARTAGÉS

Par cette charte fondatrice, la Ville de Bruges reconnaît l'importance de la contribution des associations à l'Intérêt Général. Elle a pour objet de définir les principes et valeurs pour lesquels la Ville de Bruges et les associations brugeaises s'engagent. Elle vise à mieux accompagner la vie associative et renforcer la collaboration au service de l'intérêt général.

Fondée sur les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, la charte permet de consolider les relations fondées sur la confiance réciproque, le respect, l'indépendance des associations et la libre administration de la collectivité.

Chaque association bénéficiant d'un soutien (financier ou matériel) municipal devra signer cette charte.

La signature de cette charte ne garantit pas un financement municipal ou institutionnel. Elle ne se substitue pas aux conventionnements directs entre la municipalité et les associations.

## VALEURS ET PRINCIPES PARTAGÉS

La commune et les associations brugeaises s'engagent à respecter les valeurs qui fondent le pacte républicain : la liberté individuelle, la parité et l'égalité des droits hommes-femmes, la tolérance, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'inclusion et la laïcité.

Elles s'engagent conjointement à :

- > Construire des partenariats basés sur l'écoute, le dialogue et le respect des engagements, rôles et fonctions de chacun.
- > Assurer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'exercice des responsabilités.
- > Sensibiliser les jeunes au fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités.
- > Ouvrir l'accès à la citoyenneté au plus grand nombre, en particulier aux jeunes et à celles et ceux qui ont le plus de difficulté à se faire entendre.



- Développer la confiance mutuelle dans leurs relations, dans un esprit constructif.
- Promouvoir l'expérience associative, la valorisation de l'engagement des bénévoles, volontaires, salariés et acteurs des associations comme une richesse de la commune.
- Assurer la solidarité et le lien social entre les habitants et la commune.
- Favoriser la cohésion sociale et la participation citoyenne.
- Encourager la participation des Brugeaises et des Brugeais à la vie locale.
- Renforcer le rayonnement et le dynamisme de la vie associative brugeaise.
- Promouvoir les comportements éco-citoyens dans une démarche de transition écologique et de respect de l'environnement.

La Ville et les associations veilleront à la complémentarité de leurs interventions, en faveur des habitants de la commune de Bruges.

Le,

Pour l'Association,  
Le Président,

Pour la Ville de Bruges,  
Le Maire,

**Brigitte TERRAZA**